



SYCOMORE PARTNERS

FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL AU 29.03.2018

RAPPORT DE GESTION AU 29.03.2018

Le présent rapport de gestion concerne la période du 31 Mars 2017 au 29 Mars 2018.

• **Objectif de gestion** : L'objectif du FCP est la réalisation d'une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales et une variation opportuniste et discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions.

• **Indicateur de référence** : Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du FCP, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier. Toutefois, la performance de l'Eonia capitalisé augmentée de 3.00% peut servir d'élément d'appréciation de la performance du FCP.

L'EONIA capitalisé est le taux de référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. Il est calculé selon une moyenne, pondérée par les volumes, du taux des transactions pratiques par les banques de la zone euro.

• **Profil de risque** : Les risques inhérents au FCP sont :

• le risque de perte en capital, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation ;

• le risque général actions, du fait de l'exposition jusqu'à 110% de l'actif net aux variations des marchés d'actions. Le risque général actions est le risque que la valeur d'une action diminue, impactée par un mouvement de marché. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

• le risque spécifique actions, du fait de l'exposition jusqu'à 100% de l'actif net aux actions des sociétés qui composent son portefeuille ; Le risque spécifique actions est le risque que la valeur d'une action diminue, impactée par une information défavorable propre à la société ou à son secteur d'activité. En cas d'information défavorable sur l'une des sociétés ou son secteur d'activité, la valeur liquidative pourra baisser.

• le risque lié aux investissements en petites et moyennes capitalisations. En raison de la faible capitalisation des entreprises dans lesquelles le FCP peut être amené à investir, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le risque lié aux investissements en petites et moyennes capitalisations est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché. Ces valeurs peuvent connaître une volatilité plus importante que les grandes capitalisations et faire baisser la valeur liquidative.

• le risque de taux et le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir des titres de créances et instruments du marché monétaire, dans une limite de 25% de son actif net maximum ; Le risque de taux est :

• le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;

• le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.

En cas de variation défavorable des taux d'intérêts la valeur liquidative pourra baisser. Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même d'assurer le service de sa dette, c'est-à-dire son remboursement, ou que sa notation soit dégradée, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que si ces produits ou instruments sont employés pour protéger le portefeuille contre le risque lié aux actions, les risques propres aux produits de taux et de crédit peuvent également engendrer pour les investisseurs une perte en capital.

• le risque lié à la gestion discrétionnaire et à la libre allocation des actifs, du fait de la possibilité pour l'équipe de gestion d'allouer librement l'actif du FCP entre les différentes classes d'actifs. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

• le risque de change, certaines valeurs éligibles détenues en portefeuille pouvant être cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 25% de son actif net au maximum pour un résident français ; Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro.

Le présent rapport de gestion n'a pas été visé par le Commissaire aux comptes de l'OPCVM.

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

Aucun changement particulier n'est intervenu sur la période.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Avril 2017

En dépit d'un marché assez nettement haussier, le fonds n'enregistre qu'une progression modérée, pénalisé notamment par Zodiac ainsi que SES Global, dont la publication du 1er trimestre a déçu les investisseurs. Les guidance 2017 et moyen terme ont pourtant été confirmées et nous avons renforcé la position. Inversement, Cap Gemini, Accor et Valéo ont été sorties du portefeuille à des niveaux proches de nos objectifs de cours. Une nouvelle position a été initiée sur Nets (services de paiements) qui a baissé de 25% depuis son IPO et offre désormais une valorisation attrayante. Ces mouvements se traduisent par une baisse du taux d'exposition à 24%, un des plus faibles niveaux historiques car les situations de décote sont rares et le marché étonnamment insensible à l'égard des risques géopolitiques, indépendamment du résultat de l'élection présidentielle française.

Mai 2017

La performance du portefeuille a été soutenue par les excellents parcours de Solutions 30 et de Direct Energie, qui progressent de près de 20% et 30% au cours du mois. Rubis, une des positions « historiques » du portefeuille, accentue sa hausse en mai dans la foulée de la finalisation de l'acquisition de Dinasa (Haïti), ce qui porte sa progression depuis le début de l'année à plus de 30%. Les autres contributeurs positifs significatifs sont l'opérateur scandinave de paiements Nets, entré en portefeuille le mois dernier, Orange, Kaufman & Broad et SES Global. Après avoir été très sévèrement sanctionné boursièrement, l'opérateur de satellites entame sa revalorisation et garde selon nous un potentiel d'appréciation significatif. Les arbitrages au sein du portefeuille ont été peu nombreux, se limitant à un renforcement de SES Global et à la sortie de Ferrovial.

Juin 2017

Les principales contributions positives proviennent de Stef, Solutions 30 ainsi que d'Europcar qui bénéficie de l'acquisition de Goldcar, opération lui permettant d'accroître significativement sa présence sur le segment low cost. Parmi les contributeurs négatifs se retrouvent Roche, qui a publié à l'ASCO des résultats décevants d'Aphinity, Technicolor et Orange - le secteur dans son ensemble a subi des prises de profits après un bon début d'année-.

Nous avons accru légèrement la pondération d'Arcadis. Au sein du secteur automobile, les positions détenues sur Renault et BMW ont été renforcées tandis que Faurecia a été allégé après une progression de plus de 25% depuis le début de l'année. Enfin, le fonds a participé à l'introduction en bourse du leader européen de leasing automobile ALD.

Juillet 2017

La position acquise le mois dernier à l'occasion de l'IPO du leader européen du leasing automobile ALD a été écrêtée après une hausse de 11% en quelques semaines. Nous conservons toutefois une ligne significative (2.4%) du fait des perspectives de croissance attractives, ALD opère sur un marché européen encore sous-pénétré. Nous avons également participé à l'introduction de Carmila, filiale immobilière de Carrefour qui gère les galeries commerciales adjacentes aux hypermarchés du groupe. La société présente une stratégie lisible de développement, une décote de 15% sur l'ANR et un rendement du dividende supérieur à 5%. Sunpower, filiale américaine de Total spécialisée dans l'énergie solaire, a été sortie après que son objectif de cours ait été atteint suite à un rebond de +70% cette année.

Août 2017

Le mois d'août s'est avéré particulièrement peu volatil et aucun mouvement significatif n'est intervenu au sein du portefeuille. Nous avons poursuivi les allègements sur les positions détenues en Arcadis, Europcar et Nets, la forte hausse depuis le début de l'année réduisant le potentiel d'appréciation. Notons le bon parcours de Maisons du Monde qui, réalisant l'essentiel de son sourcing en dollar, bénéficie de l'affaiblissement de la devise américaine. Aucune nouvelle valeur n'intègre le portefeuille et aucun renforcement n'a été réalisé sur les positions existantes. En conséquence, le taux d'investissement du portefeuille s'affiche en légère baisse, à 32%. Nous restons prudents car les situations de décote franche sont rares tandis que les actions européennes nous paraissent vulnérables dans un contexte marqué par la baisse du dollar et un marché américain surévalué.

Septembre 2017

Nous avons décidé de céder nos titres Nets à la suite de l'offre du fonds américain Hellman & Friedman valorisant la société à 5.3 Mds\$, soit 165 DKK par action, un niveau proche de notre objectif de cours. Le titre a progressé de plus de 25% depuis fin juin - date de l'annonce des premiers signes d'intérêt de la part de fonds - et de près de 40% depuis son entrée en portefeuille au mois de mars. Nous avons également cédé notre position en Elio, la faiblesse du potentiel d'appréciation résiduel s'ajoutant aux incertitudes liées au départ, annoncé fin juillet, du CEO Philippe Salle. Les valeurs du secteur automobile - Faurecia, BMW, Renault - ont nettement progressé au cours du mois, ainsi que Maisons du Monde, Solutions 30 et FFP. Nous avons renforcé la pondération de la ligne ALD - leader européen de la location longue durée - et investi sur deux nouvelles valeurs : Ontex et Carrefour.

Octobre 2017

Le fonds s'affiche en baisse en octobre, dans un marché pourtant nettement haussier, pénalisé par SES Global, qui chute de 20% suite à une publication décevante et à la révision à la baisse - de 66.5% à 65% - de sa marge d'EBITDA 2017, ainsi que par ALD, qui souffre des inquiétudes sur la valeur de revente de son parc de véhicules diesel. La désaffection des acheteurs pour le diesel est un fait avéré mais rappelons que le groupe renouvelle 25% de son parc chaque année et, dans un cas extrême, pourrait ne plus détenir un seul véhicule diesel dans 4 ans si ses clients entreprises souhaitent s'orienter vers des véhicules essence, hybrides ou électriques. Le fonds est enfin affecté par la baisse de Direct Energie, Danieli, Solutions 30 et Chargeurs. Nous avons cédé les lignes Roche, Europcar, Faurecia et Ingenico et investi sur une nouvelle IPO, l'équipementier TI Fluids.

Novembre 2017

Nous avons décidé de céder la ligne Arcadis, dans la foulée d'un Capital Market Day salué par le marché et qui confirme le redressement du groupe. Le potentiel d'appréciation est désormais plus limité et le risk / reward moins attractif, ce qui justifie la cession dans un portefeuille à vocation patrimoniale. Le titre a progressé de près de 40% depuis nos premiers achats en début

d'année. Nous avons également cédé Europcar, après un parcours satisfaisant et un potentiel d'appréciation résiduel faible. Cette cession d'une ligne pesant moins de 0.5% du fonds résulte également de notre volonté de recentrer le portefeuille sur un nombre limité de fortes convictions. Nous avons en revanche poursuivi nos achats sur l'équipementier automobile TI Fluid Systems. Une seule nouvelle valeur intègre le portefeuille, l'équipementier pour l'industrie des semi-conducteurs Applied Materials.

Décembre 2017

Décembre s'est avéré, à l'image de l'année 2017, très faiblement volatil, les principales contributions positives provenant de Figeac Aero et de Samsonite, qui progressent d'environ de 10% au cours du mois. Elio fait son retour dans le portefeuille : nous avons investi sur le groupe fin 2014, quelques mois après son IPO, à un cours de 12€, et soldé intégralement la position en septembre 2017 à 23€, objectif de cours atteint. Le départ du CEO Philippe Salle dans la foulée de divergences avec l'actionnaire majoritaire Robert Zolade et un avertissement sur résultats ont engendré une baisse de 30% en quelques semaines qui nous a permis de ré-initier une ligne au niveau attractif de 16€. Inversement, nous avons vendu SES Imagotag en apportant nos titres à l'offre de BOE Technology à 30€. Cette ligne historique du portefeuille avait été constituée en 2008 à un cours de 12€.

Janvier 2018

L'appétit pour le risque reste fort en ce début d'année 2018, nourri par les révisions à la hausse des chiffres de croissance économique (en Europe, et un peu partout dans le Monde de manière synchrone). Les indices progressent de manière significative, et la surperformance se trouve essentiellement dans les valeurs cycliques et financières. Les principaux contributeurs positifs sur le mois sont Mediawan, BNP, ALD, Société Générale et Axa. Mediawan profite de l'annonce de trois acquisitions (activité TV d'EuropaCorp, Makever et Mon Voisin Productions) dans le domaine de la fiction. Après l'acquisition de On Kids & Family réalisée en décembre dans le domaine de l'animation, le groupe se trouve bien avancé dans sa stratégie de constituer un leader européen de la production de contenus.

Février 2018

En dépit d'un environnement macroéconomique toujours favorable et d'une première vague de publication de résultats globalement positive, les marchés ont connu une nette correction dès la première semaine de février en raison de la poursuite de l'appréciation de l'euro face au dollar et des craintes quant à un resserrement monétaire plus rapide qu'anticipé. Ce retour de la volatilité nous a permis de renforcer certains titres ayant connu de fortes baisses (Sanofi, SAP, Orange, IWG, etc.) et d'initier une position sur Volkswagen. Notre taux d'exposition est ainsi passé de 42 à 47%. Maisons du Monde, qui profite des mouvements actuels de devise par son sourcing en dollar, figure logiquement parmi les contributeurs positifs du fonds, avec Vopak, Applied Materials et Pandora.

Mars 2018

Les principales contributions négatives du mois proviennent de Technicolor, Direct Energie, Spie, Chargeurs et Maisons du Monde, dont la guidance 2018 a été jugée décevante. Inversement, le fonds a bénéficié des hausses de Devoteam, Viel, Stef, Samsonite et Pandora. Le regain de volatilité s'est traduit par une gestion active des positions en portefeuille et des arbitrages relativement nombreux. La pondération d'IWG - exploitant de la marque Regus - a ainsi été accrue tandis que nous avons légèrement réduit notre exposition à Mediawan (meilleure performance du portefeuille depuis le début de l'année). Une petite position a été initiée sur Atos. Inversement, Carrefour, Applied Materials et SES Global - dans la foulée du rebond de 20% ayant suivi l'annonce de la baisse du dividende - sortent du portefeuille. L'exposition globale en ressort légèrement réduite à 44%.

Sur la période, Sycomore Partners enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur l'exercice
X	-0.6%
I	-0.7%
IB	-0.9%
R	-1.2%
P	-2.3%
IBD*	-0.9%*
R USD	13.6%
AD	-1.6%

* Performance calculée coupons réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Au 31 Mars 2017			Au 29 Mars 2018		
	Nombre de parts	Valeur de la part	Actif net total	Nombre de parts	Valeur de la part	Actif net total
R	132 950.21	1 650.57€	1 461 838 953.58€	129 587.87	1 630.18 €	1 365 807 735.71 €
X	4 113.36	1 771.01€		3 480.89	1760.75€	
I	132 393.48	1 717.29€		126 260.31	1 705.07 €	
P	368 253.16	1 529.26€		383 479.48	1 493.88 €	
IB	248 652.76	1 710.52€		199 179.08	1 695.34 €	
IBD	7 389.00	1 716.97€		9 709.93	1 665.04 €	
R USD	18 486.95	105.39€		12 730.34	119.73 €	
AD	44 892.45	106.05€		49 691.37	104.37 €	

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE.

Les instruments utilisés sont de nature futures et options.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley et JP Morgan, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP peut également conclure des contrats négociés de gré à gré tels que :

-Des « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers d'actions. Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

-Des contrats d'échange de performance ou « Total Return Swaps » (ci-après les « TRS »). Les TRS consistent en un échange de la valeur d'un panier d'actions à l'actif du FCP contre la valeur d'un indice financier. Ils servent à la gestion du niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions et à l'optimisation de la gestion de sa trésorerie.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

REFACTION

Part AD : Distribution unitaire : 0.32

- Dont part éligible à la réfaction de 40% : 0.27
- Dont part non éligible à la réfaction : 0.05

Part IBD : Distribution unitaire : 0.02

- Dont part éligible à la réfaction de 40% : 0.02
- Dont part non éligible à la réfaction : 0

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 29 mars 2018, le FCP détenait des parts ou actions des OPC suivants :

- Sycomore Eco Solutions
- Sycomore European Growth
- Sycomore European Recovery
- Sycomore Happy@Work
- Sycomore L/S Market Neutral
- Sycomore Rendement Durable
- Synergy Smaller Cies

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	519
Vente Actions	569
Achat Future	7
Vente Future	7
Achat CFD	19
Vente CFD	14

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	3
Vente OPCVM	4
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

L'activité de cession temporaire de titres du portefeuille expose le FCP à un risque de contrepartie de 10% maximum de l'actif net.

La contrepartie unique aux activités de prêt de titres est BNP Paribas. Les garanties reçues par le FCP dans le cadre du prêt de titres prennent la forme d'actions négociées sur les marchés réglementés.

Au 29 Mars 2018, aucun titre n'était prêté dans le fonds qui ne détenait en conséquence aucune garantie.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

A cette fin, un comité de sélection se réunit au moins une fois par an pour évaluer les performances des intermédiaires déjà sélectionnés et décider de la sélection de nouveaux partenaires.

Le dernier comité de sélection s'est tenu le 15 décembre 2017.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

INFORMATION RELATIVE A LA QUOTE PART DES SOMMES DISTRIBUEES ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40%

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire pour la part AD: 0,32 €
- dont part éligible à la réfaction de 40 % : 0,27 €
- dont part non éligible : 0,05 €

Distribution unitaire pour la part IBD: 0,02 €
- dont part éligible à la réfaction de 40 % : 0,02 €
- dont part non éligible : 0,00 €

POLITIQUE DE REMUNERATION

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 4.648.000 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 13.134.000 €
Nombre de bénéficiaires : 59, dont 37 de la catégorie Personnel Identifié **
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié *** : 15.991.000 €

* Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2017 et ne sont pas imputables exclusivement à la gestion de fonds d'investissement alternatifs. Ils sont exprimés en milliers.

** Le Personnel Identifié comprend les collaborateurs susceptibles d'avoir une influence sur le profil de risque d'un fonds, à savoir la direction générale, les membres de l'équipe de gestion, les responsables des fonctions de support ou administratives (opérations, marketing, juridique, ressources humaines), les responsables des fonctions de contrôle (conformité, contrôle interne, contrôle des risques), et dont la rémunération variable annuelle (hors dispositifs collectifs non discrétionnaires) a dépassé un seuil préalablement arrêté par la société de gestion et déclaré à l'Autorité des marchés financiers.

*** Tous les collaborateurs de Sycomore AM sont sous statut « cadre ».

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM a établi la présente politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de Sycomore AM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de Sycomore AM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation, le plan d'épargne entreprise (PEE), les plans ou fonds d'épargne retraite collectifs ou individuels (PERCO, « article 39 », « article 83 »).

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de Sycomore AM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel. En toute hypothèse, la rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de rémunération variable, notamment la possibilité de ne payer aucune rémunération variable.

La période de référence servant à l'évaluation des membres du personnel, y compris du Personnel Identifié, et à la mesure de ses performances en vue de la détermination des rémunérations variables correspond à l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines et du Responsable Conformité et Contrôle Interne.

La mise en œuvre de la Politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le Responsable Conformité et Contrôle Interne, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de Sycomore AM et deux membres n'appartenant pas au personnel de Sycomore AM, l'un de ces derniers présidant le comité. Ce comité a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction des Ressources Humaines et validé par le Responsable Conformité et Contrôle Interne. Il est ensuite approuvé par la direction générale de la société de gestion.

Le Personnel Identifié comprend :

- Les membres de la direction générale ;
- Les gestionnaires des portefeuilles et négociateurs ;
- Les responsables des relations avec les investisseurs (management sénior des équipes commerciales et marketing) ;
- Le Directeur des ressources humaines ;
- Les Responsables opérationnels ;
- Le Responsable de la conformité et du contrôle interne ;
- Le Responsable du contrôle des risques ;
- Les membres du personnel dont la rémunération globale se situe dans la même tranche que les personnels précités et dont les activités peuvent influencer le profil de risque de la société de gestion ou des produits gérés.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice Sycomore AM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise, pour en assurer un partage équitable après impôts et taxes entre les collaborateurs salariés, d'une part, et la société pour financer son développement, d'autre part. Cette valeur ajoutée est déterminée à partir des frais de gestion perçus sur les portefeuilles des OPC gérés, desquels sont déduites l'ensemble des charges hors salaires supportées par la société de gestion. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle en janvier à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable. Cette évaluation repose pour tous les membres du personnel sur l'appréciation d'indicateurs clés de performance préalablement proposés par les responsables des unités de travail et validés par un comité de direction élargi¹.

4.1 Rémunération variable des gestionnaires d'OPC et analystes

Le personnel engagé dans des fonctions de gestion et/ou d'analyse financière et/ou extra-financière est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions et des résultats globaux de la société de gestion, appréciés au travers de la valeur ajoutée.

Dans ce cadre, sont notamment pris en compte :

- La quote-part de chaque portefeuille géré dans la valeur ajoutée de la société de gestion, sur l'année civile ;
- Le classement sur trois ans (ou moins si le portefeuille est géré depuis moins de trois ans) de chaque portefeuille géré au sein d'un univers de comparaison arrêté par la direction générale au début de chaque année civile ;
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux transversaux de la société de gestion, management ...) ;
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

4.2 Rémunération variable des négociateurs

Le personnel engagé dans des fonctions de négociation pour le compte des portefeuilles sous gestion est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions et des résultats globaux de la société de gestion, appréciés au travers de la valeur ajoutée.

Dans ce cadre, sont notamment pris en compte :

- La contribution de la table de négociation à l'optimisation du traitement des ordres dans la perspective d'une meilleure sélection / meilleure exécution ;
- La contribution qualitative individuelle (qualité de la prise en charge des ordres, fluidité de la circulation des informations relatives à l'exécution des ordres, proactivité ...) ;
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

¹ Le comité de direction élargi est composé du Président Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, du Directeur du développement, du Directeur des Ressources Humaines, d'un représentant des équipes commerciales, d'un représentant de l'équipe de gestion et d'un représentant des équipes contrôles, risques, opérations et systèmes.

4.3 Rémunération variable des fonctions commerciales

Le personnel engagé dans des fonctions commerciales est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions et des résultats globaux de la société de gestion, appréciés au travers de la valeur ajoutée.

Dans ce cadre, sont notamment pris en compte :

- La collecte nette, la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché ...;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management ...);
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

4.4 Rémunération variable des fonctions support

Le personnel engagé dans des fonctions support (marketing et communication, opérations, systèmes d'information, ressources humaines ...) est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions et des résultats globaux de la société de gestion, appréciés au travers de la valeur ajoutée.

Dans ce cadre, sont notamment pris en compte :

- La contribution qualitative individuelle (participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux transverses de la société de gestion, participation / conduite de projets, management ...);
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

4.5 Rémunération variable des fonctions de contrôle

Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle (conformité, contrôle interne et contrôle des risques) est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions et des résultats globaux de la société de gestion, appréciés au travers de la valeur ajoutée, indépendamment des performances individuelles des secteurs d'exploitation contrôlés.

Dans ce cadre, sont notamment pris en compte :

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux transverses de la société de gestion, management ...);
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise et payable uniquement au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs. Cet indicateur est constitué d'un OPC ou d'un panier d'OPC gérés par Sycomore AM, au choix de chaque collaborateur. La composition du panier d'OPC fait l'objet d'un avis du Responsable Conformité et Contrôle Interne et d'une validation par la direction générale.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié :

- Pour le Personnel Identifié intervenant directement sur les portefeuilles gérés (gestionnaires de portefeuilles et négociateurs) et pour les autres membres du Personnel Identifié, hors fonctions de contrôle, la part reportée pourra, sur demande, ne pas être indexée si le collaborateur détient, directement ou indirectement, un montant équivalent en parts ou actions d'OPC gérés par Sycomore AM sur la période correspondant à chaque tranche, l'alignement des risques étant ainsi déjà vérifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

La part de rémunération variable due, mais dont le versement n'est pas encore intervenu, pourra être réduite, au besoin à zéro, en cas de manquement au règlement intérieur, au code de déontologie interne ou aux procédures internes, de prise de risque excessive en termes de gestion financière ou de développement commercial, ou encore de comportement frauduleux, par décision de la direction générale après avis des fonctions de contrôle et de la direction des ressources humaines. La prise de risque excessive en termes de gestion financière s'entend comme le fait d'outrepasser de manière volontaire et manifeste les contraintes légales ou statutaires des OPC, ou des limites de risque qui auraient été fixées par la direction générale, ou des procédures internes visant à assurer la sécurité des opérations de gestion, la primauté de l'intérêt des clients et la préservation des intérêts à long terme de la société de gestion. La prise de risque excessive en termes de développement commercial s'entend comme le fait d'outrepasser de manière volontaire et manifeste les obligations légales de la société de gestion en matière de promotion des OPC, les procédures internes visant à assurer la primauté de l'intérêt des clients, la qualité de leur information et la préservation des intérêts à long terme de la société de gestion.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique. Les personnes travaillant pour le compte de Sycomore AM dans le cadre d'une mise à disposition de personnel à titre onéreux par une entité tierce sont soumis aux dispositions de la présente politique de rémunération.

En cas de résiliation du contrat de travail, les montants de rémunération variable dus mais jusque-là non versés le seront dès lors qu'ils correspondent à des performances réalisées sur la durée et ne viennent pas récompenser l'échec.

Enfin une avance sur salaire, pour être accordée sur demande d'un membre du personnel, doit respecter les conditions suivantes :

- Présenter un caractère ponctuel et raisonnable eu égard à sa rémunération globale ;
- Etre décidée par la direction générale après avis du Directeur des ressources humaines et du Responsable de la conformité et du contrôle interne ;
- Ne pas avoir pour objet ou pour effet de percevoir par anticipation l'équivalent des montants de rémunération non encore acquis dans le cadre du dispositif de versement différé ;
- Faire l'objet d'un remboursement intégral sous douze mois.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède le seuil de référence de 100.000€ bruts.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

8. Mécanismes de rétention

Nonobstant les dispositions de la présente politique, Sycomore AM demeure libre d'attribuer pour un montant et sous la forme de son choix tout avantage numéraire ou non numéraire, de manière exceptionnelle, à un membre du personnel afin de satisfaire à un objectif de rétention.

9. Résiliation anticipée du contrat de travail

Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec. Partant, la part de rémunération variable due mais non versée à la date de résiliation du contrat de travail ne sera versée, en tout ou partie, que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

10. Communication de la Politique de rémunération

La Politique de rémunération complète est disponible pour tous les membres du personnel de Sycomore AM. Un résumé de cette politique est disponible sur le site www.sycomore-am.com.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00
Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com



SYCOMORE PARTNERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 mars 2018**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 mars 2018**

SYCOMORE PARTNERS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE PARTNERS relatifs à l'exercice clos le 29 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31/03/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE PARTNERS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SYCOMORE PARTNERS

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE PARTNERS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan actif

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1,335,389,843.21	1,285,244,284.41
Actions et valeurs assimilées	1,210,787,315.59	1,131,419,124.98
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1,210,787,315.59	1,131,419,124.98
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	13,300,000.00	9,537,500.00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	13,300,000.00	9,537,500.00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	93,099,974.86	142,425,063.43
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	93,099,974.86	142,425,063.43
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	18,202,552.75	1,862,596.00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	28,000.40	-
Autres opérations	18,174,552.35	1,862,596.00
Autres instruments financiers	-	-
Créances	65,606,687.58	76,887,000.00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	65,606,687.58	76,887,000.00
Comptes financiers	8,331,339.93	144,452,322.60
Liquidités	8,331,339.93	144,452,322.60
TOTAL DE L'ACTIF	1,409,327,870.72	1,506,583,607.01

Bilan passif

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Capitaux propres	-	-
Capital	1,320,574,877.31	1,469,790,604.50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	76.14	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	40,296,655.42	-7,123,620.98
Résultat de l'exercice (a,b)	4,936,126.86	-828,029.94
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1,365,807,735.73	1,461,838,953.58
Instruments financiers	27,109,213.20	32,555,391.46
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	27,109,213.20	32,555,391.46
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	27,109,213.20	32,555,391.46
Dettes	16,410,921.80	11,523,263.09
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16,410,921.80	11,523,263.09
Comptes financiers	-	665,998.88
Concours bancaires courants	-	665,998.88
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1,409,327,870.72	1,506,583,607.01

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO FX CURR FUT (CME) 18/06/2018	73,741,919.75	-
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 15/06/2018	45,906,000.00	-
Engagements de gré a gré		
Swap de performance		
achat TRS 12	140,000,000.40	-
achat TRS 13	99,999,978.42	-
CFD		
AIR LIQUIDE CFD	-	29,988,000.00
AIRBUS GROUP CFD	-	11,412,800.00
AXA CFD	-	18,676,350.00
BMW CFD	-	33,776,450.00
HERMES INTERNATIONAL CFD	-	3,249,035.00
LVMH MOET HENNESSY VUITTON CFD	-	30,877,500.00
MICHELIN CFD	-	22,770,000.00
OREAL CFD	-	25,941,600.00
QIAGEN NV CFD	-	84,381,230.31
SANOFI CFD	-	54,156,800.00
SAP CFD	-	59,787,000.00
SCHNEIDER ELECTRIC CFD	-	6,725,740.00
SOCIETE GENERALE A CFD	-	22,871,550.00
THYSSENKRUPP CFD	-	18,368,000.00
TOTAL CFD	-	16,139,591.85
vente AIR LIQUIDE 31/12/2050	30,639,840.00	-
vente AXA 29/09/2055	16,632,000.00	-
vente BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG 18/03/2054	8,374,250.00	-
vente EADS NV 16/07/2057	15,008,000.00	-
vente HERMES INTERNATIONAL 03/03/2067	3,522,654.00	-
vente L OREAL 31/12/2050	26,402,400.00	-
vente LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI 01/01/2059	37,530,000.00	-
vente MICHELIN (CGDE)-B 31/12/2050	41,965,000.00	-
vente QIAGEN NV 25/01/2062	31,500,000.00	-
vente SANOFI-AVENTIS SA 01/01/2050	41,811,200.00	-
vente SAP 31/12/2068	55,230,500.00	-

SYCOMORE PARTNERS

vente SCHNEIDER ELECTRIC SA 09/01/2053	6,991,320.00	-
vente SOCIETE GENERALE SA 31/12/2098	21,240,960.00	-
vente TOTAL SA 31/12/2094	16,379,978.79	-
vente VINCI SA 27/05/2056	39,151,000.00	-
VINCI CFD	-	36,407,000.00
ZALANDO SE CFD	-	10,525,200.00
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Swaps de taux		
SYC003	-	99,999,989.60
SYC005	-	100,000,021.65
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	21,086,563.00	16,611,034.35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	357,446.25	334,390.00
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8,514.44	2,389.93
Autres produits financiers	758.18	-
TOTAL I	21,453,281.87	16,947,814.28
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-20,033.35
Charges sur dettes financières	-729,436.72	-391,449.49
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-729,436.72	-411,482.84
Résultat sur opérations financières (I + II)	20,723,845.15	16,536,331.44
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15,139,403.72	-21,664,498.61
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	5,584,441.43	-5,128,167.17
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-517,973.57	4,300,137.23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-130,341.00	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	4,936,126.86	-828,029.94

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ainsi, la ligne d'actions GROUPE JEMINI dont le cours est suspendu, est valorisée à 0.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les CFD sont valorisés à leur valeur de marché par la Société de Gestion en se référant aux prix des contreparties. La valeur des lignes correspondantes tient compte du différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents. Le Valorisateur historise les prix des CFD et procède toutes les semaines à l'occasion des valeurs liquidatives techniques à des contrôles de cohérence des éventuels écarts de valeur liquidative. Le Valorisateur ne contrôle les prix par rapport à d'autres sources que si des variations importantes de cours sont constatées entre ce qui ressort de son évaluation de valeur liquidative et la valeur liquidative estimée par la Société de Gestion.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion

- 0.05% TTC maximum pour la part X
- 0.50% TTC maximum pour la part I
- 1.00% TTC maximum pour la part IB
- 1.00% TTC maximum pour la part IBD
- 2.00% TTC maximum pour la part R
- 2.00 % TTC maximum pour la part R USD

Ces dotations sont calculées sur la portion de l'actif net investie en actions et instruments assimilés.

- 1.80% TTC pour la part P
- 1.30% TTC pour la part AD

La dotation est calculée sur la base de l'actif net.

Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance

20% TTC au-delà d'une performance annuelle nette supérieure à l'indice Eonia+3%, avec High Water Mark

Mécanisme de la High Water Mark : la commission de surperformance sera facturée à l'OPC si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le taux de référence défini ci-après, sur l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2009, l'exercice a débuté le 5 mars 2008 et s'achève le 31 mars 2009.

Le taux de référence est la performance de l'indice Eonia capitalisé, augmentée de 3.00%, au cours de l'exercice. La performance du fonds commun de placement sur ce même exercice est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance.

La commission de surperformance est basée d'une part sur la comparaison entre la performance du FCP et la performance de son indicateur de référence sur l'exercice, et d'autre part sur la comparaison, sur l'exercice, entre la variation de l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion, et la variation d'un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Si, sur l'exercice, la performance du fonds commun de placement est à la fois positive et supérieure au taux de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et ce taux de référence.

Si, sur l'exercice, la performance du fonds commun de placement est soit inférieure au taux de référence défini précédemment soit négative, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est à la fois positive et supérieure au taux de référence calculé sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Si des rachats sont centralisés en présence d'une telle provision, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au taux de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque exercice que si, sur l'exercice écoulé, la performance du FCP est à la fois positive et supérieure au taux de référence.

En outre, si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Cette part variable ne sera donc définitivement perçue à la clôture de chaque exercice que si, sur l'exercice écoulé :

- la performance du FCP est positive ;
- la performance du FCP est supérieure au taux de référence ;
- la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation du résultat

Pour la part P : Capitalisation
Pour la part R : Capitalisation
Pour la part R USD : Capitalisation
Pour la part X : Capitalisation
Pour la part I : Capitalisation
Pour la part IB: Capitalisation
Pour la part IBD : Capitalisation et/ou Distribution
Pour la part AD : Capitalisation et/ou Distribution

Affectation des plus-values réalisées

Pour la part P : Capitalisation
Pour la part R : Capitalisation
Pour la part R USD : Capitalisation
Pour la part X : Capitalisation
Pour la part I : Capitalisation
Pour la part IB : Capitalisation
Pour la part IBD : Capitalisation et/ou Distribution
Pour la part AD : Capitalisation et/ou Distribution

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Actif net en début d'exercice	1,461,838,953.58	698,649,656.35
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	783,485,538.70	1,148,014,148.19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-855,464,054.99	-463,105,209.83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	127,170,737.11	129,594,359.26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50,190,160.94	-146,040,842.28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	17,015,214.93	5,452,498.97
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-46,553,636.63	-11,888,876.11
Frais de transaction	-1,502,677.26	-1,070,185.06
Différences de change	-2,788,580.33	366,899.39
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-122,870,129.80	114,269,506.92
Différence d'estimation exercice N	37,879,675.96	160,749,805.76
Différence d'estimation exercice N-1	-160,749,805.76	-46,480,298.84
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	50,384,256.74	-7,274,835.05
Différence d'estimation exercice N	43,109,421.69	-7,274,835.05
Différence d'estimation exercice N-1	7,274,835.05	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-99,308.16	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5,584,441.43	-5,128,167.17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-47,955.57	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-130,341.00	-
Autres éléments *	-24,562.10	-
Actif net en fin d'exercice	1,365,807,735.71	1,461,838,953.58

* < 232 200 € > : Régularisation collatérale en date du 29-03-18.

207 637.90 € régularisation exercice antérieur sur +/- value/titres en date du 31-03-2017.

Complément d'information 1

	Exercice 29/03/2018
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	93,099,974.86
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 29/03/2018	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	62,692.2044	
Nombre de titres rachetés	68,825.3776	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	85,979.2050	
Nombre de titres rachetés	89,341.5457	
Catégorie de classe AD (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	30,870.1729	
Nombre de titres rachetés	26,071.2471	
Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	2,407.9305	
Nombre de titres rachetés	87.0000	
Catégorie de classe IB (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	160,229.4490	
Nombre de titres rachetés	209,703.1348	
Catégorie de classe R USD (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	1,766.4270	
Nombre de titres rachetés	7,523.0402	
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	160,080.6716	
Nombre de titres rachetés	144,854.3508	
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,744.5161	
Nombre de titres rachetés	2,376.9827	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	78,321.83	
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	391,687.52	0.17
Commissions de surperformance	3,254.95	-
Autres frais	-	-

SYCOMORE PARTNERS

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	11,406,126.67	1.80
Commissions de surperformance	672.18	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,363.36	0.02
Commissions de surperformance	739.12	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,700,578.58	0.68
Commissions de surperformance	1,785.40	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R USD (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	9,501.48	0.67
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	45,104.3500	0.34
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe AD (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	72,191.29	1.30
Commissions de surperformance	-17,324.10	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe IB (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,518,767.83	0.37
Commissions de surperformance	4,955.09	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/03/2018
Ventilation par nature des créances	-
Déposit euros	3,284,342.66
Déposit autres devises	1,002,317.36
Collatéraux espèces	49,641,000.00
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaieur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	11,274,076.10
Coupons à recevoir	404,951.46
TOTAL DES CREANCES	65,606,687.58
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	8,518,000.00
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaieur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	1,158,139.62
Autres créditeurs divers	6,734,782.18
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	16,410,921.80

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/03/2018
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	13,300,000.00
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	13,300,000.00
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	752,027,001.36
Taux	-
Actions	678,285,081.61
Autres	73,741,919.75
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	13,300,000.00	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8,331,339.93
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	13,300,000.00
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8,331,339.93	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	HKD	DKK	CHF
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	84,972,397.65	36,628,906.69	8,491,549.54	6,102,226.99	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	7,203,267.50	-	-	-	-
Comptes financiers	257,385.98	-	-	-	616.79
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	73,741,919.75	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2,584,989.13	-3,923,932.64
Total	-2,584,989.13	-3,923,932.64
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2,584,989.13	-3,923,932.64
Total	-2,584,989.13	-3,923,932.64
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16,951,271.06	-2,615,864.48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	16,951,271.06	-2,615,864.48
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	16,951,271.06	-2,615,864.48
Total	16,951,271.06	-2,615,864.48
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Date	Montant Total	Montant Unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
31/07/2017	130,341.00	17.64	-	-
Total acomptes	130,341.00	17.64	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	76.14	-
Résultat	164.10	99,366.11
Total	240.24	99,366.11
Affectation		
Distribution	194.20	99,308.16
Report à nouveau de l'exercice	46.04	57.95
Capitalisation	-	-
Total	240.24	99,366.11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	9,709.9305	7,389.0000
Distribution unitaire	0.02	13.44
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant Total	Montant Unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
31/07/2017	47,955.57	6.49	-	-
Total acomptes	47,955.57	6.49	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	463,086.29	-63,598.91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-47,955.57	-
Total	415,130.72	-63,598.91
Affectation		
Distribution	415,099.53	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	31.19	-
Capitalisation	-	-63,598.91
Total	415,130.72	-63,598.91
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	9,709.9305	-
Distribution unitaire	42.75	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,581,595.94	1,208,256.19
Total	2,581,595.94	1,208,256.19
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,581,595.94	1,208,256.19
Total	2,581,595.94	1,208,256.19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6,350,664.63	-1,148,970.63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6,350,664.63	-1,148,970.63
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6,350,664.63	-1,148,970.63
Total	6,350,664.63	-1,148,970.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe AD (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	16,055.80	-48,656.56
Total	16,055.80	-48,656.56
Affectation		
Distribution	15,901.24	-
Report à nouveau de l'exercice	154.56	-
Capitalisation	-	-48,656.56
Total	16,055.80	-48,656.56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	49,691.3725	-
Distribution unitaire	0.32	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	153,401.52	-32,789.44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	153,401.52	-32,789.44
Affectation		
Distribution	63,604.96	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	89,796.56	-
Capitalisation	-	-32,789.44
Total	153,401.52	-32,789.44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	49,691.3725	-
Distribution unitaire	1.28	-

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	81,491.82	46,041.14
Total	81,491.82	46,041.14
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	81,491.82	46,041.14
Total	81,491.82	46,041.14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	180,608.73	-37,050.05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	180,608.73	-37,050.05
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	180,608.73	-37,050.05
Total	180,608.73	-37,050.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe IB (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,430,543.07	1,489,727.09
Total	3,430,543.07	1,489,727.09
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,430,543.07	1,489,727.09
Total	3,430,543.07	1,489,727.09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9,969,022.12	-2,128,959.48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	9,969,022.12	-2,128,959.48
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	9,969,022.12	-2,128,959.48
Total	9,969,022.12	-2,128,959.48
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8,627.13	1,640.55
Total	8,627.13	1,640.55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,627.13	1,640.55
Total	8,627.13	1,640.55
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	36,571.35	-9,071.53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	36,571.35	-9,071.53
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	36,571.35	-9,071.53
Total	36,571.35	-9,071.53
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,402,638.10	299,528.18
Total	1,402,638.10	299,528.18
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,402,638.10	299,528.18
Total	1,402,638.10	299,528.18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6,239,986.12	-1,087,316.46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6,239,986.12	-1,087,316.46
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6,239,986.12	-1,087,316.46
Total	6,239,986.12	-1,087,316.46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,406.96	1,571.98	1,590.61	1,717.29	1,705.07
Actif net (en k EUR)	72,771.21	148,345.33	162,702.83	227,358.77	215,283.66
Nombre de titres					
Parts C	51,722.1956	94,368.0932	102,288.9616	132,393.4826	126,260.3094

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	42.91	10.13	-19.20	-8.67	50.29
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	2.44	10.42	18.46	9.12	20.44

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,370.08	1,525.68	1,535.18	1,650.57	1,630.18
Actif net (en k EUR)	38,858.66	79,010.49	115,731.86	219,444.18	211,252.28
Nombre de titres					
Parts C	28,362.2446	51,787.0373	75,386.1507	132,950.2130	129,587.8723

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	41.83	9.76	-9.18	-8.17	48.15
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	-1.73	5.45	5.81	2.25	10.82

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe AD (Devise: EUR)

	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts D	106.05	104.37
Actif net (en k EUR)	4,760.99	5,186.72
Nombre de titres		
Parts D	44,892.4467	49,691.3725

Date de mise en paiement	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	1.28
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	0.32
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts D	-0.73	-
Capitalisation unitaire sur résultat		
Parts D	-1.08	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	1,586.26	1,716.97	1,665.04
Actif net (en k EUR)	3.17	12,686.73	16,167.42
Nombre de titres			
Parts D	2.0000	7,389.0000	9,709.9305

Date de mise en paiement	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	49.24
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	13.44	17.66
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts D	-48.46	-8.60	-
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts D	1.72	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe IB (Devise: EUR)

	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	1,571.21	1,587.44	1,710.52	1,695.34
Actif net (en k EUR)	36,210.00	114,977.86	425,326.54	337,676.95
Nombre de titres				
Parts C	23,045.8284	72,429.6222	248,652.7614	199,179.0756

Date de mise en paiement	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Parts C	22.64	-4.37	-8.56	50.05
Capitalisation unitaire sur résultat				
Parts C	-12.89	6.14	5.99	17.22

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en USD)			
Parts C	104.49	105.39	119.73
Actif net (en k EUR)	462.43	1,821.69	1,239.36
Nombre de titres			
Parts C	5,042.7036	18,486.9490	12,730.3358

Date de mise en paiement	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	-0.10	-0.49	2.87
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts C	-0.33	0.08	0.67

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,305.12	1,441.46	1,434.86	1,529.26	1,493.88
Actif net (en k EUR)	77,697.81	140,925.34	298,503.73	563,155.24	572,872.33
Nombre de titres					
Parts C	59,532.8385	97,765.2018	208,036.1755	368,253.1574	383,479.4782

Date de mise en paiement	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	40.00	8.99	-10.32	-7.10	44.20
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	-12.60	-5.64	-6.92	-10.65	-6.74

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,443.37	1,616.25	1,638.65	1,771.01	1,760.75
Actif net (en k EUR)	4,553.72	5,629.28	6,267.79	7,284.82	6,129.01
Nombre de titres					
Parts C	3,154.9111	3,482.9111	3,824.9656	4,113.3581	3,480.8915

Date de mise en paiement	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	44.00	10.47	-11.93	-9.00	51.88
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	4.16	13.98	21.90	11.19	23.41

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Mars 2018

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				1,210,787,315.59	88.65
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				1,210,787,315.59	88.65
ACKERMANS & VAN HAAREN	33,003.00	142.20	EUR	4,693,026.60	0.34
AIR LIQUIDE SA	308,000.00	99.48	EUR	30,639,840.00	2.24
AIRBUS SE	160,000.00	93.80	EUR	15,008,000.00	1.10
ALD SA	2,861,882.00	13.21	EUR	37,805,461.22	2.77
ALLIANZ SE-REG	70,658.00	183.40	EUR	12,958,677.20	0.95
ATOS SE	65,736.00	111.10	EUR	7,303,269.60	0.53
AXA SA	770,000.00	21.60	EUR	16,632,000.00	1.22
BASF SE	500,115.00	82.47	EUR	41,244,484.05	3.02
BAYER AG-REG	262,116.00	91.79	EUR	24,059,627.64	1.76
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	274,287.00	88.15	EUR	24,178,399.05	1.77
BAYERISCHE MOTOREN WERKE-PRF	345,134.00	76.15	EUR	26,281,954.10	1.92
BNP PARIBAS	575,000.00	60.17	EUR	34,597,750.00	2.53
BOLLORE NV-NEW	10,201.00	4.31	EUR	43,966.31	-
CARMILA	459,566.00	24.00	EUR	11,029,584.00	0.81
CHARGEURS SA	450,000.00	23.72	EUR	10,674,000.00	0.78
CHARGEURS SA - NEW SHARE	2,802.00	22.00	EUR	61,644.00	-
DANIELI & CO-RSP	284,782.00	14.80	EUR	4,214,773.60	0.31
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	576,654.00	13.25	EUR	7,640,665.50	0.56
DEVOTEAM SA	173,420.00	86.00	EUR	14,914,120.00	1.09
DIRECT ENERGIE	228,097.00	30.60	EUR	6,979,768.20	0.51
ELIOR GROUP	440,000.00	17.66	EUR	7,770,400.00	0.57
ELIOR GROUP SA SCRIP RTS 06/04/2018	440,000.00	-	EUR	-	-
ELIS SA -W/I	400,000.00	20.10	EUR	8,040,000.00	0.59
ENGIE	1,450,000.00	13.56	EUR	19,654,750.00	1.44
E.ON SE	1,667,132.00	9.02	EUR	15,037,530.64	1.10
FFP	170,153.00	100.20	EUR	17,049,330.60	1.25
FIGEAC-AERO	356,667.00	16.40	EUR	5,849,338.80	0.43
FRESENIUS SE & CO KGAA	396,789.00	62.06	EUR	24,624,725.34	1.80
GROUPE JEMINI	150,000.00	-	EUR	-	-
HERMES INTERNATIONAL	7,316.00	481.50	EUR	3,522,654.00	0.26
IWG PLC	4,250,000.00	2.29	GBP	11,086,745.75	0.81
J2 ACQUISITION LTD	4,000,000.00	9.47	USD	30,800,504.13	2.26
J2 ACQUISITION LTD CW 10/10/20 J2 ACQUIS	4,000,000.00	0.49	USD	1,593,690.29	0.12
KAUFMAN ET BROAD SA	120,000.00	42.72	EUR	5,126,400.00	0.38
KLEPIERRE	250,000.00	32.75	EUR	8,187,500.00	0.60

SYCOMORE PARTNERS

KONINKLIJKE PHILIPS NV	718,442.00	31.17	EUR	22,390,244.93	1.64
KORIAN	612,815.00	27.50	EUR	16,852,412.50	1.23
LOCINDUS	385,797.00	21.50	EUR	8,294,635.50	0.61
LOREAL	144,000.00	183.35	EUR	26,402,400.00	1.93
LOWES COS INC	92,579.00	87.75	USD	6,605,526.89	0.48
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	150,000.00	250.20	EUR	37,530,000.00	2.75
MAISONS DU MONDE SA	497,877.00	29.66	EUR	14,767,031.82	1.08
MEDIAWAN SA	1,311,045.00	12.85	EUR	16,846,928.25	1.23
MEDIAWAN WAR-CW21 CW 03/04/2022	1,466,667.00	1.00	EUR	1,466,667.00	0.11
MICHELIN (CGDE)	350,000.00	119.90	EUR	41,965,000.00	3.07
NEBULA ACQUISITION CORP	1,800,000.00	10.12	USD	14,811,562.39	1.08
OCEAN OUTDOOR LTD	2,200,000.00	9.58	USD	17,128,105.05	1.25
ORACLE CORP	184,000.00	45.75	USD	6,844,737.16	0.50
ORANGE	1,332,175.00	13.79	EUR	18,364,032.38	1.34
PANDORA A/S	70,000.00	649.80	DKK	6,102,226.99	0.45
QIAGEN N.V.	1,200,000.00	26.25	EUR	31,500,000.00	2.31
RUBIS	154,132.00	58.65	EUR	9,039,841.80	0.66
SAMSONITE INTERNATIONAL SA	2,295,870.00	35.70	HKD	8,491,549.54	0.62
SANOFI	1,635,000.00	65.33	EUR	106,814,549.99	7.83
SAP SE	1,117,009.00	84.97	EUR	94,912,254.73	6.96
SCHNEIDER ELECTRIC SE	98,000.00	71.34	EUR	6,991,320.00	0.51
SCOR SE	200,000.00	33.26	EUR	6,652,000.00	0.49
SIEMENS AG-REG	276,683.00	103.52	EUR	28,642,224.16	2.10
SOCIETE GENERALE SA	481,000.00	44.16	EUR	21,240,960.00	1.56
SPIE SA - W/I	730,000.00	17.97	EUR	13,118,100.00	0.96
STEF	100,000.00	102.00	EUR	10,200,000.00	0.75
TECHNICOLOR - REGR	5,000,000.00	1.37	EUR	6,870,000.00	0.50
TI FLUID SYSTEMS PLC	8,546,875.00	2.62	GBP	25,542,160.94	1.87
TOTAL SA	355,083.00	46.13	EUR	16,379,978.79	1.20
TOTAL SA RTS 09/04/2018	355,083.00	-	EUR	-	-
VALEO SA	90,000.00	53.64	EUR	4,827,600.00	0.35
VIEL ET COMPAGNIE	999,689.00	5.78	EUR	5,778,202.42	0.42
VINCI SA	490,000.00	79.90	EUR	39,151,000.00	2.87
VOLKSWAGEN AG-PREF	67,000.00	161.38	EUR	10,812,460.00	0.79
VOPAK	275,000.00	39.85	EUR	10,958,750.00	0.80
YUM CHINA HOLDINGS INC	213,024.00	41.50	USD	7,188,271.74	0.53
Obligations et valeurs assimilées				13,300,000.00	0.97
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				13,300,000.00	0.97
RENAULT 83-24/10/2049 FRN TP	17,500.00	760.00	EUR	13,300,000.00	0.97

SYCOMORE PARTNERS

Titres d'OPC				93,099,974.86	6.82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				93,099,974.86	6.82
SYCOMORE EUROPEAN REC-X CAP	24,350.00	436.80	EUR	10,636,080.00	0.78
SYCOMORE FUND SICAV - ECO SOLUTIONS X	93,000.00	132.07	EUR	12,282,324.00	0.90
SYCOMORE HAPPY AT WORK XCA	5,320.00	127.88	EUR	680,332.24	0.05
SYCOMORE L/S MKT NEUTRAL-X	230,000.00	110.91	EUR	25,509,300.00	1.87
SYCOMORE RENDEMENT DURABLE XCA	46,800.00	103.81	EUR	4,858,308.00	0.36
SYCOMORE SHARED GROWTH 49C	18,403.00	414.54	EUR	7,628,779.62	0.56
SYNERGY SMALLER CIES-X	36,900.00	853.79	EUR	31,504,851.00	2.30
Instruments financiers à terme				-8,906,660.45	-0.65
Futures				-1,474,504.88	-0.11
EURO FX CURR FUT (CME) 18/06/2018	587.00	1.24	USD	-320,085.28	-0.02
EURO STOXX 50 - FUTURE 15/06/2018	-1,400.00	3,279.00	EUR	-1,154,419.60	-0.09
Swap de performance				5,423,811.95	0.40
TRS 12	-	-	EUR	3,422,736.00	0.25
TRS 13	-	-	EUR	2,001,075.95	0.15
Appels de marge				1,502,505.28	0.11
CFD				-14,358,472.80	-1.05
AIR LIQUIDE 31/12/2050	-308,000.00	99.48	EUR	-2,009,840.00	-0.15
AXA 29/09/2055	-770,000.00	21.60	EUR	1,274,350.00	0.09
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG 18/03/2054	-95,000.00	88.15	EUR	-70,300.00	-0.01
EADS NV 16/07/2057	-160,000.00	93.80	EUR	-4,660,800.00	-0.34
HERMES INTERNATIONAL 03/03/2067	-7,316.00	481.50	EUR	-541,018.20	-0.04
L OREAL 31/12/2050	-144,000.00	183.35	EUR	-1,735,200.00	-0.13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI 01/01/2059	-150,000.00	250.20	EUR	-9,502,500.00	-0.69
MICHELIN (CGDE)-B 31/12/2050	-350,000.00	119.90	EUR	-4,273,195.00	-0.31
QIAGEN NV 25/01/2062	-1,200,000.00	26.25	EUR	789,900.00	0.06
SANOFI-AVENTIS SA 01/01/2050	-640,000.00	65.33	EUR	8,950,400.00	0.66
SAP 31/12/2068	-650,000.00	84.97	EUR	169,000.00	0.01
SCHNEIDER ELECTRIC SA 09/01/2053	-98,000.00	71.34	EUR	-305,760.00	-0.02
SOCIETE GENERALE SA 31/12/2098	-481,000.00	44.16	EUR	1,544,010.00	0.11
TOTAL SA 31/12/2094	-355,083.00	46.13	EUR	23,080.40	-
VINCI SA 27/05/2056	-490,000.00	79.90	EUR	-4,010,600.00	-0.29
Créances				65,606,687.58	4.80
Dettes				-16,410,921.80	-1.20
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				8,331,339.93	0.61
TOTAL ACTIF NET				1,365,807,735.71	100.00